



Toulon, le 24 octobre 2018

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

ARRETE PREFECTORAL N° 272/2018
PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 259/2018
DU 7 OCTOBRE 2018 REGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE
MOUILLAGE, LA PLONGEE SOUS-MARINE ET LA BAIGNADE AU LARGE
DU CAP CORSE DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE LUTTE
ANTIPOLLUTION

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché
préfet maritime de la Méditerranée

- VU les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal,
- VU l'article L 161-1 du code de l'environnement
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur,
- VU le décret n° 2012-1148 du 12 octobre 2012 portant création d'une zone économique exclusive au large des côtes du territoire de la République en Méditerranée,
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,
- VU l'arrêté préfectoral n° 125-2013 du 10 juillet 2013 modifié, réglementant la circulation des navires et engins le long des côtes françaises de Méditerranée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 15/2018 du 6 mars 2018 portant délégation de signature,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19/2018 du 14 mars 2018 réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée,

Considérant que les opérations de lutte antipollution en lien avec la collision du navire *Ulysse*, du *CSL Virginia* sont terminées

A R R E T E

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n°259/2018 du 7 octobre 2018 réglementant la navigation, le mouillage, la plongée sous-marine et la baignade au large du Cap Corse dans le cadre d'une opération de lutte antipollution est abrogé.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse du Sud, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer,

Signé : Thierry Duchesne

DESTINATAIRES :

- M. le secrétaire général de la mer
- M. le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
- M. le préfet de Haute-Corse
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur des douanes, directeur régional des garde-côtes de la Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral de Haute-Corse
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le commandant du centre d'expertises pratiques de lutte anti-pollution (CEPPOL)
- M. le directeur du centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)
- M. le commandant de la région de gendarmerie de PACA
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Corse
- M. le procureur de la République, près le TGI de Marseille (JULIS)
- M. le procureur de la République, près le TGI de Bastia
- M. le commandant du RIAS « Abeille Flandre »
- M. le commandant du BSAH « Jason »

COPIES :

- CECMED/DIV OPS (J34 APPMAR)
- SEMAPHORE DU CAP CORSE
- AEM/POLE ORSEC/GDR
- Archives.